

## TARIFS 2021 – 2022

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES		
<b>Tarifs mensuels sur la base de 10 mois</b> calculés en fonction du <b>quotient familial (QF)</b> obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts selon les modalités suivantes		
<b>Tarif A</b> QF ≤ 8000 €	<b>Tarif B</b> 8000€<QF≤20000€	<b>Tarif C</b> QF > 20000 €
92,00 €	107,00 €	117,00 €

Pour déterminer l'appartenance aux tranches **A** et **B**, les familles devront fournir une copie du **dernier avis d'imposition**. Pour les situations de garde alternée, concubinage... **un avis de chacun des parents est exigé. A défaut, le tarif de la tranche C s'appliquera automatiquement.** Aucune réclamation ne sera acceptée après la clôture de l'exercice comptable au 31.08.2022. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises.

**Réduction famille nombreuse** : 50% sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant et gratuité pour le 4<sup>ème</sup>.

DEMI-PENSION **	Tarifs mensuels sur la base de 10 mois
Ecole / Collège	105,00 €
EXTERNAT	Tarif pour 10 repas
Ecole / Collège	83,00 € (soit 8€30 le repas)

**\*\*Subvention** La Ville d'Antibes verse une subvention de 1,20 € par repas pour les élèves de l'école résidant dans la commune. Cette subvention doit faire l'objet d'un vote formel du Conseil Municipal pour être reconduite d'année en année. La prise en compte de cette subvention, si elle est accordée par la commune, se fera au terme de chaque trimestre.

GARDERIE/ ETUDE PRIMAIRE		Tarifs mensuels sur la base de 10 mois
Garderie du matin	7h30-8h30	46,00 €
Garderie/étude courte	16h30-17h45	56,00 €
Garderie/étude longue	16h30-18h30	76,00 €
ETUDE COLLEGE		Tarifs mensuels sur la base de 10 mois
Etude surveillée	16h45-17h45	46,00 €
ASSURANCE		Incluse dans la contribution familiale
COTISATIONS		De l'ordre de 77,00€
ACOMPTE INSCRIPTION /REINSCRIPTION		150,00 €
FRAIS DE DOSSIER		45,00 €